

DÉCISION N°D-2024-019

FIELD SERVICES : CONTRAT ENTRETIEN ANNUEL 2024 – TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE DU STADE DES AMAMDIERS VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° CM-2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant, la nécessité de passer avec la société FIELD SERVICES un contrat annuel pour l'entretien du terrain de foot synthétique du stade des Amandiers situé 155 route de Bezons à Carrières-sur-Seine dans le but de maintenir les qualités sportives, conserver l'aspect visuel et surtout prolonger sa durée de vie.

DECIDE

Article 1 : de signer avec la Société FIELD SERVICES pour une durée de 1 an.

Article 2 : précise que la dépense annuelle de 11 627,88 € H.T sera imputée au chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine le 13/02/2024.

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse